

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 30 mars 2009 relatif aux conditions d'application de dispositions concernant les avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

NOR : DEVU0903668A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, la ministre du logement et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 319-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2224-17 ;

Vu la directive 98/34/CE du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques ;

Vu la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants ;

Vu l'arrêté du 8 août 2008 portant approbation de la méthode de calcul Th-C-E ex prévue par l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le présent arrêté a pour objet de préciser la nature et les caractéristiques techniques des travaux d'économie d'énergie mentionnés à l'article R. 319-16 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les modalités de justification auprès de l'établissement de crédit mentionnées aux articles R. 319-19 et R. 319-20.

TITRE I^{er}

COMBINAISONS D'ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Art. 2. – Les actions d'amélioration de la performance énergétique mentionnées au 1° de l'article R. 319-16 sont :

- a) Les travaux d'isolation thermique des toitures conformes aux prescriptions de l'article 3 ;
- b) Les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur conformes aux prescriptions de l'article 4 ;
- c) Les travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur conformes aux prescriptions de l'article 5 ;
- d) Les travaux d'installation ou de remplacement de systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire conformes aux prescriptions de l'article 6 ;
- e) Les travaux d'installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable conformes aux prescriptions de l'article 7 ;
- f) Les travaux d'installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable conformes aux prescriptions de l'article 8.

Art. 3. – Les travaux d'isolation thermique de la toiture doivent mettre en œuvre un ou des isolants présentant une résistance thermique totale R, définie en annexe 2, et exprimée en (m².K)/W, supérieure ou égale à :

- 5 (m².K)/W, si l'isolation est posée en plancher de combles perdus ;
- 4 (m².K)/W, si l'isolation est posée en rampants de combles aménagés ;
- 3 (m².K)/W, si l'isolation est posée en toiture terrasse.

Art. 4. – Les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur doivent mettre en œuvre un isolant présentant une résistance thermique R, définie en annexe 2, et exprimée en (m².K)/W, supérieure ou égale à 2,8 (m².K)/W.

Art. 5. – Les travaux d'isolation thermique des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur doivent conduire à l'isolation thermique des fenêtres et éventuellement des portes, conformément aux exigences suivantes.

Pour les parois vitrées :

- remplacement des fenêtres donnant sur l'extérieur par des fenêtres présentant un coefficient de transmission thermique U_w, défini en annexe 2, et exprimé en W/(m².K), inférieur ou égal à 1,8 W/(m².K) ;
- ou remplacement des fenêtres donnant sur l'extérieur par des fenêtres munies de fermetures présentant un coefficient de transmission thermique U_{jn}, défini en annexe 2, et exprimé en W/(m².K), inférieur ou égal à 1,8 W/(m².K) ;
- ou pose de doubles-fenêtres, consistant en la pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre présentant un coefficient de transmission thermique U_w ou U_{jn} si elle est associée à une fermeture, défini en annexe 2 et exprimé en W/(m².K), inférieur ou égal à 2 W/(m².K).

Pour les portes :

- remplacement des portes donnant sur l'extérieur par des portes présentant un coefficient U_w inférieur ou égal à 1,8 W/(m².K) ;
- ou réalisation d'un sas donnant sur l'extérieur consistant en la pose devant la porte existante d'une seconde porte présentant un coefficient de transmission thermique U_w ou U_{jn} si elle est associée à une fermeture, défini en annexe 2 et exprimé en W/(m².K), inférieur ou égal à 2 W/(m².K).

Art. 6. – Les travaux d'installation, de régulation ou de remplacement de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire performants sont réalisés à l'aide d'une des solutions suivantes :

- pose d'une chaudière à combustible fossile à condensation au sens de la directive européenne 92/42/CE, accompagnée d'un dispositif de programmation du chauffage ;
- pose d'une chaudière à combustible fossile basse température au sens de la directive européenne 92/42/CE, accompagnée d'un dispositif de programmation du chauffage, uniquement dans les logements situés en bâtiment collectif d'habitation justifiant d'une inadéquation entre le système d'évacuation des produits de combustion et la pose de chaudière à condensation ;
- pose d'une pompe à chaleur assurant le chauffage de COP supérieur ou égal à 3,3 au sens de l'annexe 2, et respectant les conditions d'installation prévues en annexe 1, accompagnée d'un dispositif de programmation du chauffage ;
- pose d'une pompe à chaleur assurant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de COP en mode chauffage supérieur ou égal à 3,3 au sens de l'annexe 2, accompagnée d'un dispositif de programmation du chauffage.

Art. 7. – Les travaux d'installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable sont réalisés à l'aide d'une des solutions suivantes :

- pose d'une chaudière bois de classe 3 au sens de l'annexe 2, accompagnée d'un dispositif de programmation du chauffage ;
- pose d'un ou plusieurs poêles à bois, foyers fermés ou inserts de cheminée intérieurs de rendement énergétique supérieur ou égal à 70 %, au sens de l'annexe 2.

Art. 8. – Les travaux d'installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable sont les travaux d'installation de système de production d'eau chaude sanitaire utilisant l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires disposant d'une certification CSTBât ou Solar Keymark ou équivalente.

TITRE II

TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PERMETTANT D'ATTEINDRE UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE MINIMALE

Art. 9. – Le présent titre est applicable pour les travaux d'économie d'énergie réalisés dans les bâtiments existants dont la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} janvier 1948.

Art. 10. – La consommation d'énergie visée au 2^o de l'article R. 319-16 du code de la construction et de l'habitation est la consommation conventionnelle en énergie primaire pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les auxiliaires, telle que définie à l'article 9 de l'arrêté du 13 juin 2008 susvisé.

Art. 11. – Pour bénéficier de l’avance remboursable aux conditions prévues au 2° de l’article R. 319-16, l’emprunteur justifie d’une consommation conventionnelle d’énergie primaire du bâtiment rénové inférieure ou égale à une valeur en kWh/m²/an d’énergie primaire qui s’exprime sous la forme :

150*(a + b) si le bâtiment présente une consommation conventionnelle d’énergie primaire avant les travaux supérieure ou égale à 180*(a + b) kWh/m²/an ;

80*(a + b) si le bâtiment présente une consommation conventionnelle d’énergie primaire avant les travaux inférieure à 180*(a + b) kWh/m²/an.

La surface considérée est la surface hors œuvre nette du bâtiment. La valeur du coefficient « a » est donnée dans le tableau ci-après en fonction des zones climatiques définies dans l’arrêté du 13 juin 2008 susvisé.

ZONES CLIMATIQUES	COEFFICIENT a
H1-a, H1-b	1,3
H1-c	1,2
H2-a	1,1
H2-b	1
H2-c, H2-d	0,9
H3	0,8

La valeur du coefficient « b » est donnée dans le tableau ci-après en fonction de l’altitude du terrain d’assiette de la construction.

ALTITUDE	COEFFICIENT b
≤ 400 m	0
> 400 m et ≤ 800 m	0,1
> 800 m	0,2

TITRE III

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE DISPOSITIFS D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PAR DES DISPOSITIFS NE CONSOMMANT PAS D’ÉNERGIE

Art. 12. – Les dispositifs d’assainissement non collectif ouvrant droit à l’attribution d’une avance remboursable au titre du 3° de l’article R. 319-16 sont les dispositifs d’assainissement non collectif respectant les prescriptions techniques définies en application de l’article R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales et ne consommant pas d’énergie.

TITRE IV

JUSTIFICATIONS APPORTÉES PAR L’EMPRUNTEUR À L’ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

Art. 13. – Les justifications prévues à l’article R. 319-19 à l’appui de la demande de prêt sont fournies par l’emprunteur à l’établissement de crédit selon le modèle donné en annexe 3 du présent arrêté.

L’emprunteur certifie l’exactitude des renseignements déclarés et reconnaît les obligations qui lui incombent au titre de l’avance remboursable sans intérêt. En outre, il renseigne le montant et la durée de l’avance qu’il demande en application des dispositions des articles R. 319-5 et R. 319-8.

Les entreprises réalisant les travaux ou, le cas échéant, le syndic de copropriété pour le seul montant prévisionnel revenant au logement remplissent ce formulaire dans les champs prévus à cet effet en précisant :

- le nom de l’entreprise ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l’entreprise ;
- la mention de l’assurance de l’entreprise ;
- la description et la performance des ouvrages ou équipements installés ;

- le montant prévisionnel revenant au logement de ces travaux, pour la fourniture et pour la main-d'œuvre.

Les entreprises visent le formulaire et certifient sur l'honneur que les équipements, appareils et matériaux visés par l'attestation respectent les conditions prévues par le présent arrêté.

En outre, dans les cas prévus au titre II du présent arrêté, l'intervenant ayant réalisé le calcul de la consommation d'énergie du bâtiment mentionne :

- le nom de l'intervenant ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l'entreprise ;
- la mention de l'assurance de l'entreprise ;
- les valeurs de consommation d'énergie conventionnelle calculées et le descriptif détaillé des travaux à réaliser pour atteindre cette consommation.

L'intervenant vise le formulaire et certifie sur l'honneur que les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées sont exactes et que les travaux décrits permettent d'atteindre la performance indiquée.

En cas d'intervention d'un architecte ou d'un maître d'œuvre, celui-ci certifie que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par le présent arrêté.

Art. 14. – Les justifications prévues à l'article R. 319-20 qui permettent d'attester de la réalisation effective des travaux sont fournies par l'emprunteur à l'établissement de crédit selon le modèle donné en annexe 4 du présent arrêté dans le délai prévu à ce même article.

L'emprunteur certifie l'exactitude des renseignements déclarés et reconnaît les obligations qui lui incombent au titre de l'avance remboursable sans intérêt. En outre, il atteste du montant et de la durée de l'avance dont il a effectivement bénéficié.

Les entreprises ayant réalisé les travaux ou, le cas échéant, le syndic de copropriété pour le seul montant revenant au logement remplissent ce formulaire dans les champs prévus à cet effet en précisant :

- le nom de l'entreprise ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l'entreprise ;
- la mention de l'assurance de l'entreprise ;
- la description et la performance des ouvrages ou équipements installés ;
- le montant revenant au logement de ces travaux, pour la fourniture et pour la main-d'œuvre.

Les entreprises visent le formulaire et certifient sur l'honneur que les équipements, appareils et matériaux visés par l'attestation respectent les conditions prévues par le présent arrêté.

En outre, dans les cas prévus au titre II du présent arrêté, et si la nature ou les caractéristiques thermiques des travaux effectivement réalisés diffèrent de ceux prévus au moment de la demande du prêt sur la base des devis, l'intervenant ayant réalisé le calcul de la consommation d'énergie du bâtiment mentionne :

- le nom de l'intervenant ;
- le nom du signataire ;
- le numéro RM, RCS ou SIREN de l'entreprise ;
- la mention de l'assurance de l'entreprise ;
- les valeurs de consommation d'énergie conventionnelle calculées pour les travaux effectivement réalisés.

L'intervenant vise le formulaire et certifie sur l'honneur que les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées sont exactes et que les travaux réalisés ont permis d'atteindre la performance indiquée.

En cas d'intervention d'un architecte ou d'un maître d'œuvre, celui-ci certifie que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par le présent arrêté.

Art. 15. – Le directeur général de l'énergie et du climat, le directeur général du Trésor et de la politique économique, le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mars 2009.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,*

JEAN-LOUIS BORLOO

*La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,*
CHRISTINE LAGARDE

La ministre du logement,
CHRISTINE BOUTIN

*Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,*
ERIC WOERTH

A N N E X E S

A N N E X E 1

CONDITIONS D'INSTALLATION SPÉCIFIQUES AUX POMPES À CHALEUR DE TYPE AIR/AIR

Les pompes à chaleur de type air/air visées à l'article 6 doivent être installées dans les conditions suivantes :

- l'appareil, centralisé sur une ou plusieurs unités extérieures, assure le chauffage des pièces composant le logement telles que mentionnées à l'article R. 111-10 du code de la construction et de l'habitation, dès lors que leur superficie est au moins égale à 8 m². Les pièces de service, telles que celles affectées à l'usage exclusif de cuisines, de toilettes ou de salles de bains, ne sont pas prises en compte ;
- chaque pièce équipée doit disposer de son propre organe de régulation automatique, quel que soit le principe de diffusion retenu ;
- le fonctionnement normal de l'équipement est garanti par le fabricant à une température extérieure de – 15 °C ;
- la puissance calorifique thermodynamique restituée de l'unité extérieure est supérieure ou égale à 5 kW à une température extérieure de 7 °C. En cas d'installation simultanée de plusieurs unités extérieures, cette condition doit être remplie par au moins l'une d'entre elles.

A N N E X E 2

ÉVALUATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES ÉQUIPEMENTS ET OUVRAGES

1. Matériaux d'isolation thermique

La résistance thermique de l'isolant visée aux articles 3 et 4 est déterminée à partir de la résistance thermique déclarée dans le cadre du marquage CE ou certifiée (ACERMI ou équivalent) en minorant cette dernière de :

0 % si l'isolant est continu (ni interrompu, ni comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des dispositifs de fixation) ;

15 % si l'isolant est pénétré par des dispositifs ponctuels de fixation ;

20 % si l'isolant est interrompu, ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires non métalliques ;

50 % si l'isolant est interrompu ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires métalliques.

Les minorations de la résistance thermique, liées à la dégradation de celle-ci, sont cumulables.

Si la paroi est isolée par empilement de différentes couches d'isolant, la résistance totale s'obtient par addition des résistances correspondantes, après minoration éventuelle.

2. Parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur

Le coefficient U_w visé à l'article 5 est déterminé à partir de la norme NF EN ISO 10077, parties 1 ou 2.

Les valeurs de U_w déclarées dans le cadre du marquage CE ou certifiées (ACOTHERM ou équivalent) peuvent être utilisées.

Le coefficient U_{jn} visé à l'article 5 est déterminé à partir de l'expression suivante :

$$U_{jn} = (U_w + U_{sw})/2$$

où U_{sw} est le coefficient de transmission thermique de la fenêtre munie de sa fermeture, calculé selon la norme NF EN ISO 10077-1.

3. Systèmes de chauffage

1. Le COP des pompes à chaleur à prendre en compte pour le respect des exigences définies à l'article 6 est évalué dans les conditions suivantes :

- pour les pompes à chaleur géothermiques à capteur fluide frigorigène de type sol-sol ou sol-eau, pour une température d'évaporation de – 5 °C et une température de condensation de 35 °C ;
- pour les pompes à chaleur géothermiques de type eau glycolée/eau, pour des températures d'entrée et de sortie d'eau glycolée de 0 °C et – 3 °C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30 °C et 35 °C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF EN 14511-2 ;

- pour les pompes à chaleur géothermiques de type eau/eau, pour des températures d'entrée et de sortie de 10 °C et 7 °C d'eau à l'évaporateur, et de 30 °C et 35 °C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF EN 14511-2 ;
 - pour les pompes à chaleur air/eau, pour une température d'entrée d'air de 7 °C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30 °C et 35 °C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF EN 14511-2 ;
 - pour les pompes à chaleur air/air, pour une température d'entrée d'air de 7 °C à l'évaporateur et de 20 °C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF EN 14511-2.
2. Les chaudières bois visées à l'article 7 sont de classe 3 au sens de la norme NF EN 303-5.
3. Les rendements énergétiques des poêles à bois, foyers fermés ou inserts de cheminée intérieurs visés à l'article 7 sont évalués selon les normes NF EN 13240, NF D 35376, NF EN 14785 ou EN 15250.

ANNEXE 3

FORMULAIRE TYPE DE DEMANDE D'UNE AVANCE REMBOURSABLE SANS INTÉRÊT

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À
L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
RÉALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS »**

**CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux
A remplir par le demandeur**

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
☐ maison individuelle ☐ appartement
- **Occupation du logement :**
☐ par le propriétaire ☐ mis à disposition gratuitement ☐ en location ☐ vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
☐ particulier ☐ société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
☐ du demandeur ☐ de la copropriété ☐ du demandeur et de la copropriété
- **type de travaux :** ☐ Bouquet de 2 actions ☐ Bouquet de 3 actions ou plus
- montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC = _____
- montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC = _____
- montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC = _____
- **montant total en € TTC** = _____
- **montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** ☐ de l'ANAH, ☐ d'une collectivité, ☐ autre = _____

Demande accompagnée :

- ☐ de _____ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- ☐ de _____ devis pour les frais ;
- ☐ de _____ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- ☐ de _____ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- ☐ de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- ☐ m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose(nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
- ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;
- ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____
Signature(s)

le _____

CADRE B - Eligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire Type – Devis »**A faire remplir aux professionnels par le demandeur**

A remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre,...) le cas échéant			
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			
A remplir par les entreprises réalisant les travaux, et le cas échéant, par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.			
☐ Isolation thermique performante des toitures		☐ Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants	
☐ Isolation de combles perdus	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 5$ (m².K)/W	☐ Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmeur de chauffage	
☐ Isolation de combles aménagés	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 4$ (m².K)/W	☐ Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmeur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté)	
☐ Isolation de toiture terrasse	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 3$ (m².K)/W	☐ Ou bien pose d'une pompe à chaleur et d'un programmeur de chauffage	COP = ... $\geq 3,3$
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
☐ Isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur		☐ Equipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	
☐ Isolation des murs	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 2,8$ (m².K)/W	☐ Pose d'une chaudière bois	classe = ... ≥ 3
		☐ Ou bien Pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts	Rendement = ... $\geq 70 \%$
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
☐ Isolation thermique performante des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur		☐ Equipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable	
☐ Pose de fenêtres	$U_w = \dots W/(m^2.K)$	$\leq 1,8$	☐ Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBât ou Solar Keymark ou équivalent
☐ Pose de fenêtres + volets	$U_{jn} = \dots W/(m^2.K)$	$\leq 1,8$	
☐ Pose d'une seconde fenêtre devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	$U_w = \dots W/(m^2.K)$	≤ 2	
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À
L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE MINIMALE
« FORMULAIRE TYPE – DEVIS »**

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

A remplir par le demandeur

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
☐ maison individuelle ☐ appartement
- **Occupation du logement :**
☐ par le propriétaire ☐ mis à disposition gratuitement ☐ en location ☐ vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
☐ particulier ☐ société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
☐ du demandeur ☐ de la copropriété ☐ du demandeur et de la copropriété
- **type de travaux :** ☐ **Performance globale**
- **montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC** = _____
- **montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC** = _____
- **montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC** = _____
- **montant total en € TTC** = _____
- **montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** ☐ de l'ANAH, ☐ d'une collectivité, ☐ autre = _____

Demande accompagnée :

- ☐ d'une synthèse d'étude thermique ;
- ☐ de _____ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- ☐ de _____ devis pour les frais ;
- ☐ de _____ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- ☐ de _____ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- ☐ de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

☐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la déclaration de réalisation des travaux ;

☐ certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;

☐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;

☐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;

☐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;

☐ m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose(nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;

☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;

☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____
Signature(s)

le _____

CADRE B - Eligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire Type – Devis »
A faire remplir aux professionnels par le demandeur

A remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre,...) le cas échéant			
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			
A remplir par le bureau d'étude thermique réalisant le calcul			
Zone climatique du bâtiment	☐ H1A ☐ H1B ☐ H1C ☐ H2A ☐ H2B ☐ H2C ☐ H2D ☐ H3	Valeur du coefficient a =	
Altitude du bâtiment	☐ ≤ 400 m ☐ 400 m < ≤ 800 m ☐ > 800 m	Valeur du coefficient b =	
Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex		C _{initial} = kWh/m²/an d'énergie primaire	
Consommation conventionnelle du bâtiment rénové en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex		C = kWh/m²/an d'énergie primaire	≤ 80 (a+b) = Si C _{initial} < 180 (a+b) = ≤ 150 (a+b) = Si C _{initial} ≥ 180 (a+b) =
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur exactes les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées ci-dessus, et qu'elles respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			
A remplir par les entreprises réalisant les travaux, et le cas échéant, par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.			
Nature des travaux :		Nature des travaux :	
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
Nature des travaux :		Nature des travaux :	
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO**

« FORMULAIRE TYPE – DEVIS »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

A remplir par le demandeur

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
☐ maison individuelle
- **Occupation du logement :**
☐ par le propriétaire ☐ mis à disposition gratuitement ☐ en location ☐ vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
☐ particulier ☐ société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
☐ du demandeur
- **type de travaux :** ☐ **réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie**
- **montant total des travaux de réhabilitation en € TTC** = _____
- **montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC** = _____
- **montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC** = _____
- **montant total en € TTC** = _____
- **montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** ☐ de l'ANAH, ☐ d'une collectivité, ☐ autre = _____

Demande accompagnée :

- ☐ de _____ devis pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- ☐ de _____ devis pour les frais ;
- ☐ de _____ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- ☐ de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location ;
- ☐ de l'attestation de contrôle du Service public d'Assainissement Non Collectif établissant la nécessité de travaux de réhabilitation.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la déclaration de réalisation des travaux ;
- ☐ précise(ons) que les travaux seront réalisés conformément au présent devis et aux prescriptions techniques définies en application de l'article R.2224-17 du code général des collectivités territoriales ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à 0% pour ce logement ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- ☐ m'engage(nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose(nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
- ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et demande(ons) à bénéficier d'un montant de _____ € ;
- ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _____ mois.

Fait à _____
Signature(s)

le _____

CADRE B - Eligibilité des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie - « Formulaire Type – Devis »

A faire remplir aux professionnels et services par le demandeur

A remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre,...) le cas échéant

Je soussigné(e) :

certifie sur l'honneur que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :

N° RM, RCS ou SIREN :

Mention de l'assurance :

Fait à

le

Signature

Tampon

A remplir par le service public d'assainissement non collectif ou délégataire lors du contrôle du projet du dispositif d'assainissement

Je soussigné(e) :

technicien SPANC de la Collectivité ou par délégation de la société :

certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les prescriptions techniques définies en application de l'article R.2224-17 du code général des collectivités territoriales, et que le dispositif ne consomme pas d'énergie.

Fait à

le

Signature

Tampon

A remplir par l'entreprise réalisant les travaux. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nature des travaux (Un parmi la liste suivante)	
---	--

- ☐ nature et tranchées d'épandage
- ☐ fosse et lit d'épandage à faible profondeur
- ☐ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de sable
- ☐ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
- ☐ fosse et lit filtrant drainé à flux horizontal
- ☐ fosse et lit filtrant vertical non drainé
- ☐ fosse et terte d'infiltration
- ☐ fosse et dispositifs agréés

Coût total en € TTC =

Nom du signataire :

Nom de l'entreprise :

N° RM, RCS ou SIREN :

Mention de l'assurance :

Numéro de devis (facultatif) :

Fait à

le

Signature

Tampon

ANNEXE 4

FORMULAIRE TYPE DE JUSTIFICATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À
L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
RÉALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX
« FORMULAIRE TYPE – FACTURES »**

**CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux
A remplir par le bénéficiaire**

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
☐ maison individuelle ☐ appartement
- **Occupation du logement :**
☐ par le propriétaire ☐ mis à disposition gratuitement ☐ en location ☐ vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
☐ particulier ☐ société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
☐ du bénéficiaire ☐ de la copropriété ☐ du bénéficiaire et de la copropriété
- **type de travaux :** ☐ Bouquet de 2 actions ☐ Bouquet de 3 actions ou plus
- montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC = _____
- montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC = _____
- montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC = _____
- **montant total en € TTC** = _____
- **montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** ☐ de l'ANAH, ☐ d'une collectivité, ☐ autre = _____

Demande accompagnée :

- ☐ de _____ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- ☐ de _____ factures pour les frais ;
- ☐ de _____ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- ☐ de _____ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- ☐ de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

☐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;

☐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;

☐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;

☐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;

☐ reconnais(sons) avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;

☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et avoir bénéficié d'un montant de _____ € ;

☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais(nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais(nous avions) droit ;

☐ reconnais(sons) avoir bénéficié à ma(notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____
Signature(s)

le _____

Date de remise : _____

(cachet de l'établissement)

CADRE B - Eligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire Type – Factures »
A faire remplir aux professionnels par le bénéficiaire

A remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre,...) le cas échéant			
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			
A remplir par les entreprises ayant réalisé les travaux, et le cas échéant, par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.			
☐ Isolation thermique performante des toitures		☐ Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants	
☐ Isolation de combles perdus	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 5$ (m².K)/W	☐ Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmeur de chauffage	
☐ Isolation de combles aménagés	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 4$ (m².K)/W	☐ Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmeur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté)	
☐ Isolation de toiture terrasse	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 3$ (m².K)/W	☐ Ou bien pose d'une pompe à chaleur	COP = ... $\geq 3,3$
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
☐ Isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur		☐ Equipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	
☐ Isolation des murs	$R_{\text{additionnelle}} = \dots \geq 2,8$ (m².K)/W	☐ Pose d'une chaudière bois	classe = ... ≥ 3
		☐ Ou bien Pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts	Rendement = ... $\geq 70 \%$
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
☐ Isolation thermique performante des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur		☐ Equipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable	
☐ Pose de fenêtres	$U_w = \dots W/(m^2.K) \leq 1,8$	☐ Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBât ou Solar Keymark ou équivalent	
☐ Pose de fenêtres + volets	$U_{jn} = \dots W/(m^2.K) \leq 1,8$		
☐ Pose d'une seconde fenêtre devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	$U_w = \dots W/(m^2.K) \leq 2$		
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À
L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE MINIMALE
« FORMULAIRE TYPE – FACTURES »**

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

A remplir par le bénéficiaire

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° d'appartement _____
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
☐ maison individuelle ☐ appartement
- **Occupation du logement :**
☐ par le propriétaire ☐ mis à disposition gratuitement ☐ en location ☐ vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
☐ particulier ☐ société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
☐ du bénéficiaire ☐ de la copropriété ☐ du bénéficiaire et de la copropriété
- **type de travaux :** ☐ **Performance globale**
- montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC= _____
- montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC= _____
- montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC= _____
- **montant total en € TTC**.....= _____
- **montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** ☐ de l'ANAH, ☐ d'une collectivité, ☐ autre = _____

Demande accompagnée :

- ☐ d'une synthèse d'étude thermique ;
- ☐ de _____ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
- ☐ de _____ factures pour les frais ;
- ☐ de _____ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
- ☐ de _____ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- ☐ de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____
- Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
- ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et avoir bénéficié d'un montant de _____ € ;
- ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais(nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais(nous avions) droit ;
- ☐ reconnais(sons) avoir bénéficié à ma(notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____
Signature(s)

le _____

Date de remise : _____
(cachet de l'établissement)

**CADRE B - Eligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire Type – Factures »
A faire remplir aux professionnels par le bénéficiaire**

A remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre,...) le cas échéant			
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			
A remplir par les entreprises ayant réalisé les travaux, et le cas échéant, par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.			
Nature des travaux :		Nature des travaux :	
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
Nature des travaux :		Nature des travaux :	
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____		Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Numéro de devis (facultatif) : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____	
A remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul			
Zone climatique du bâtiment	☐ H1A ☐ H1B ☐ H1C ☐ H2A ☐ H2B ☐ H2C ☐ H2D ☐ H3	Valeur du coefficient a =	
Altitude du bâtiment	☐ ≤ 400 m ☐ 400 m < ≤ 800 m ☐ > 800 m	Valeur du coefficient b =	
Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex		C _{initial} = kWh/m²/an d'énergie primaire	
Consommation conventionnelle du bâtiment rénové en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex	C = kWh/m²/an d'énergie primaire	≤ 80 (a+b) =	Si C _{initial} < 180 (a+b) =
		≤ 150 (a+b) =	Si C _{initial} ≥ 180 (a+b) =
Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur exactes les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées ci-dessus, et que les travaux énumérés ci-dessus ont permis d'atteindre la performance indiquée qui respecte les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A. Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : Fait à _____ le _____ Signature _____ Tampon _____			

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO**

« FORMULAIRE TYPE – FACTURES »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

A remplir par le bénéficiaire

Logement :

- **Adresse de réalisation des travaux :**
N° _____ Voie _____
Code postal _____ Ville _____
- **Année d'achèvement du logement :** _____
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**
☐ maison individuelle
- **Occupation du logement :**
☐ par le propriétaire ☐ mis à disposition gratuitement ☐ en location ☐ vacant
- **Catégorie du propriétaire :**
☐ particulier ☐ société civile

Caractéristiques des travaux :

- **Travaux réalisés pour le compte :**
☐ du bénéficiaire
- **type de travaux :** ☐ **réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie**
- **montant total des travaux de réhabilitation en € TTC** = _____
- **montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC** = _____
- **montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC** = _____
- **montant total en € TTC** = _____
- **montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** ☐ de l'ANAH, ☐ d'une collectivité, ☐ autre = _____

Demande accompagnée :

- ☐ de _____ factures pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- ☐ de _____ factures pour les frais ;
- ☐ de _____ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- ☐ de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

- **Nom :** _____ **Nom de jeune fille :** _____ **Prénom :** _____
 - **Nom :** _____ **Nom de jeune fille :** _____ **Prénom :** _____
- Associé(e)(s), représentant la société civile :** _____
- ☐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage(nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
 - ☐ certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
 - ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et avoir bénéficié d'un montant de _____ € ;
 - ☐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais(nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais(nous avions) droit ;
 - ☐ reconnais(sons) avoir bénéficié à ma(notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____

le _____

Signature(s)

Date de remise : _____

(cachet de l'établissement)

CADRE B - Eligibilité des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie - « Formulaire Type – Factures »**A faire remplir aux professionnels et services par le bénéficiaire****A remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre,...) le cas échéant**

Je soussigné(e) :

certifie sur l'honneur que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :

N° RM, RCS ou SIREN :

Mention de l'assurance :

Fait à

le

Signature

Tampon

A remplir par le service public d'assainissement non collectif ou délégataire lors du contrôle d'exécution des travaux de réhabilitation

Je soussigné(e) :

technicien SPANC de la Collectivité ou par délégation de la société :

atteste la conformité des travaux réalisés par rapport au projet et à la réglementation et certifie que la facture est conforme aux travaux contrôlés.

Fait à

le

Signature

Tampon

A remplir par l'entreprise ayant réalisé les travaux. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.**Nature des travaux (Un parmi la liste suivante)**

- ☐ fosse et tranchées d'épandage
- ☐ fosse et lit d'épandage à faible profondeur
- ☐ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de sable
- ☐ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
- ☐ fosse et lit filtrant drainé à flux horizontal
- ☐ fosse et lit filtrant vertical non drainé
- ☐ fosse et tertre d'infiltration
- ☐ fosse et dispositifs agréés

Coût total en € TTC =

Nom du signataire :

Nom de l'entreprise :

N° RM, RCS ou SIREN :

Mention de l'assurance :

Numéro de devis (facultatif) :

Fait à

le

Signature

Tampon